

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Regroupement des salles de cinéma d'art et d'essai quai Amiral Sala – Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.

En vue de la réalisation du projet de création d'une troisième salle de cinéma et de restructuration de l'Autre Cinéma sis quai Amiral Sala, la Ville de Bayonne a conclu, conformément à la délibération du conseil municipal du 21 février 2013, un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Atelier d'Architecture Randja.

Les dispositions de l'article 12 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) du marché de maîtrise d'œuvre prévoient d'appliquer les pénalités sur le forfait de rémunération du maître d'œuvre si le coût final dit « coût constaté » est différent du coût de réalisation.

Tous les lots des entreprises de travaux étant désormais attribués et leurs montants étant ainsi connus, il convient donc de fixer le coût de réalisation des travaux. Ce coût est fixé à 3 356 344,60 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'équipe Atelier d'Architecture Randja, l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé, fixant le coût de réalisation des travaux.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.